

S

NATIONAL LIBRARY
CANADA
BIBLIOTHEQUE NATIONALE

601/A/279/6-

BDRH

VOL. XXIII-NO 3

Le BULLETIN des
RECHERCHES
HISTORIQUES

Publication Mensuelle
MARS 1917

ORGANE

DE

LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

Qui manet in patria et patriam cognoscere
tenetis mihi non civis sed peregrinus erit



DIRECTEUR DE LA RÉDACTION :

PIERRE-GEORGES ROY

EDITE ET ADMINISTRE PAR

LA CIE DE PUBLICATION DE L'ÉCLAIREUR

BEAUCEVILLE, Que.

Sommaire du mois de Mars

La famille Margane de Lavaltrie : P.-G. R.	65
Un livre et un auteur peu connus : E.-Z. M.	80
Un vol extraordinaire à Montréal au 17e siècle : E.-Z. Massicotte . . .	81
Une vieille plainte	83
Juges de la province du Bas-Canada de 1791 à 1840 : Lucien Lemieux.	87
Un roman canadien : E.-Z. M.	90
Le premier Girouard à Montréal : E.-Z. Massicotte	91
Questions	92
Les Desherbiers de l'Etendue : Régis Roy	93
Publications récentes	94
Le jeu de dames canadien : E.-Z. Massicotte	95
Réponses :	
M. Henaux des Rioux a-t-il été gouverneur de Montréal ? : P.-G. R.—	
Auger de Subercase : Placide Gaudet	96

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXIII

BEAUCEVILLE—MARS 1917

No 3

LA FAMILLE MARGANE DE LAVALTRIE

(Suite et fin)

M. de Brouage qui ignorait que M. de Lavaltrie avait enfin obtenu une concession du roi se plaignait amèrement de lui en 1720. Le 27 août, il écrivait au ministre :

“ Le 16^{ième} jour de mars dernier (1720), les nommés Baugi (40) et Parant, engagés du sieur de la Valtrie, vinrent de la rivière St-Augustin où il est cabané, dans un état pitoyable, lesquels me déclarèrent que le dit sieur les avait laissés le 2^{ème} 8^{bre} dernier (2 octobre 1719) ayant monté dans les terres avec les sauvages et leur ayant laissé pour tous vivres et ustensiles de leur hivernement, savoir : deux barriques de pain, un demi minot de farine, quatre livres de poudre et du plomb à proportion avec deux fusils. Voyant que les dites choses ci-dessus déclarées ne leur suffisaient point de (pour) passer l'hiver de trois personnes ils ont été obligés de venir me demander du secours après avoir été sur le point de périr de faim, ayant aussi déclaré qu'ils ont laissé à la rivière St-Augustin le nommé Georges Dumas, malade, qui était hors d'état de se mettre en chemin.

“ Je fis partir sur le champ deux hommes pour aller à la dite rivière donner du secours au nommé Dumas qui était resté malade, étant chargés de vivres et de quelques médicaments pour lui donner du soulagement lesquels l'ont trouvé en bonne santé. Sa maladie était de jeûner. Ayant reconnu que

(40) En 1722, M. de Lavaltrie eut un procès avec son engagé Jean Beaugis. Le jugement fut rendu par l'intendant le 15 avril 1722. Voir Ordonnances des Intendants, cahier 8.

c'était une surprise du sieur de la Valterie puisque ses domestiques déclaraient qu'il y avait cinq ou six mois qu'il les avait quittés et que ceux que j'envoyais porter du secours au prétendu malade trouvèrent le sieur de la Valterie avec tous ses sauvages. J'ai l'honneur de représenter au Conseil que c'est un homme qui met ici dans les grandes inquiétudes. Je suis obligé de faire faire le quart dans l'hiver pour éviter que les sauvages qu'il m'a débauchés et qui sont avec lui ne viennent me piller et m'insulter par rapport à la grande nécessité qu'ils se trouvent l'hiver de n'avoir pas de quoi vivre non plus que lui.

“ Je n'ai pu savoir ni voir les ordres qu'il dit avoir pour en agir de la sorte, et je n'ai pas seulement la liberté d'envoyer agir à mes affaires du côté de cette rivière, non plus qu'aux environs depuis qu'il est cabané dans ce lieu, me menaçant même de piller tous les canots et de casser la tête au monde qui seraient dedans que j'enverrais dans ces endroits. C'est ce qui a fait que je n'ai pas voulu y envoyer cette année, ne voulant point exposer mon monde à être tué. Sur quoi j'attends avec grande impatience la justice que le Conseil aura la bonté de me rendre sur les plaintes que je lui fis l'année dernière ” (41).

Le 22 octobre 1720, le gouverneur de Vaudreuil écrivait au ministre :

“ Sur les plaintes que Mme de Courtemanche et le Sr son fils m'avaient faites dès l'année dernière contre le sieur de LaValtrie, j'ai eu soin de lui expliquer, en lui écrivant le printemps dernier qu'il dépendait du commandement que le sr de Brouage avait dans toute la côte du Labrador et qu'étant sous ses ordres, il devait avoir pour lui les égards dus à son rang, que d'ailleurs il devait faire tout ce qui pouvait dépendre de lui pour vivre en bonne intelligence avec le dit sieur Brouage et avec la dame de Courtemanche qui est sa cousine germaine étant l'une et l'autre enfants de deux soeurs, et enfin je lui ai ordonné de partir de chez lui aussitôt ma lettre reçue pour aller faire des . . . au dit sr de Brouage et sa mère, leur rapporter ce qu'il avait pris dans le canot qu'ils avaient envoyé chez lui et leur demander leur amitié. Le dit sieur de LaValtrie me mandant par sa réponse du 17 juillet qu'il allait exécuter ponctuellement tout ce que je lui ordonnais, j'espère que dorénavant il ne reviendra plus au Conseil aucunes plaintes de ce côté-là, à moins que Mme de Courtemanche ne continue d'être de mauvaise humeur par la jalousie qu'elle semble avoir de ce que d'autres qu'elle s'établissent dans une côte qu'elle a cru devoir avoir toute seule, étant certain qu'il n'y a que cette jalousie qui puisse l'entretenir dans l'aigreur qu'elle fait paraître contre le sieur de LaValtrie pour attirer chez lui les Sauvages, mais, au contraire qu'elle l'avait traité avec beaucoup

(41) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 109.

de dureté, non seulement en lui refusant le secours de poudre, plomb, et biscuit dont il avait un extrême besoin, mais encore en faisant défendre par son fils aux capitaines malouins qui faisaient la pêche dans cette côte de lui en fournir" (42).

En 1725, M. de Lavaltrie, Zacharie Turgeon et Charles Turgeon, son fils, tous deux habitants de Beaumont, et Joseph Filteau, habitant de l'île d'Orléans, formaient une société pour faire valoir par tiers le poste de Saint-Augustin. Turgeon devait fournir son bateau nommé le *Saint-Etienne* du port d'environ vingt tonneaux et il devait partager pour un tiers dans les profits et dépenses pendant trois années consécutives.

Le 6 septembre 1726, la société était dissoute. Les Turgeon père et fils se retiraient moyennant compensation. Le bateau le *Saint-Etienne* devait rester à MM. de Lavaltrie et Joseph Filteau qui continuaient en société l'exploitation du poste de Saint-Augustin (43).

A la mort de sa mère, le 1er mars 1733, M. de Lavaltrie avait hérité de certains droits dans la seigneurie de Lavaltrie.

Le 3 novembre 1733, M. de Lavaltrie vendait à son frère aîné, Pierre Margane de Lavaltrie, officier dans les troupes du détachement de la marine, "ses droits successifs mobiliers et immobiliers, fruits et revenus, qu'il pouvait avoir et prétendre en la succession tant de feu M. Séraphin Margane de Lavaltrie que de dame Louise Bissot, ses père et mère, pour la somme de deux mil deux cents livres" (44).

Les seigneurs, sous le régime français, étaient souvent aussi pauvres que leurs censitaires. Ce ne fut que quatre années plus tard que le seigneur de Lavaltrie put acquitter sa dette de deux mille deux cents livres envers son frère (45).

Le 11 septembre 1737, M. de Lavaltrie baillait à ferme son poste de la rivière Saint-Augustin, à la côte du Labrador, pour le temps et espace de trois années, à Michel Petrimoult, Charles Chéron et Nicolas Caron l'aîné, tous trois de Québec.

Les trois associés devaient faire à la place de M. de Lavaltrie le commerce de pêche de loups-marins, la traite avec les Sauvages, la chasse, etc., etc.

Ce bail à ferme était fait pour le prix de deux cent cinquante livres par

(42) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 45.

(43) Acte de Louet, 6 septembre 1726.

(44) Acte de Adhémar, 3 novembre 1733.

(45) Acte de Barolet, 23 mai 1737.

année. Les associés payaient leur première année de bail d'avance (46).

En 1739, un triste événement changeait la destinée de M. de Lavaltrie. Le 29 décembre 1739, sa femme, Angélique Guyon-Desprez, décédait à Beauport, à l'âge de 55 ans. Elle lui avait donné un fils, Louis-François Margane de Lavaltrie, né à Beauport le 28 janvier 1713. Le jeune de Lavaltrie avait épousé, onze mois avant la mort de sa mère, à Saint-Thomas, le 22 janvier 1739, Marie-Anne Couillard, fille de feu Louis Couillard, seigneur en partie de la Rivière-du-Sud, et de Marie-Anne Nolin. Seul au foyer, M. de Lavaltrie décida de se faire prêtre.

On le voit, pendant les années 1740 et 1741, régler toutes ses affaires et disposer de ses intérêts.

Le 9 décembre 1741, M. de Lavaltrie faisait bail à ferme et prix d'argent, à commencer du 1^{er} septembre 1742 pour finir à pareil jour de l'année 1748, du poste vulgairement nommé de Saint-Augustin, sur la côte de Labrador, à Jean-Baptiste Pommereau, négociant à Québec.

M. Pommereau devait jouir pendant toute la durée de son bail de tous les privilèges accordés à M. de Lavaltrie par son acte de concession du 26 mai 1720 : pêche de lous-marins, chasse, traité avec les Sauvages, etc., etc.

Ce bail était fait moyennant la somme de 250 livres de ferme et loyer par année.

Il était convenu entre M. de Lavaltrie et M. Pommereau qu'à la fin de ce bail M. de Lavaltrie ne pourrait l'affermir à d'autres sans en donner la préférence à M. Pommereau qui serait libre de retenir la dite ferme sur le pied de ce qui pourrait alors être offert au bailleur.

Il était aussi arrêté entre les parties qu'au cas où M. de Lavaltrie, pendant le cours de ce bail, affermerait le poste de Saint-Augustin, pendant le temps de sa vie durant, il serait également tenu de donner la préférence à M. Pommereau au prix qui lui serait offert.

Dans le cas où M. Pommereau ou ses ayant causes n'accepteraient pas la préférence au prix offert, le bail à ferme ne devait subsister que pendant trois années, au lieu de six années (47).

Ses affaires réglées, M. de Lavaltrie entra au grand séminaire de Québec. Il avait dû faire un excellent cours d'études car il reçut tous les ordres en moins de deux années. Il fut ordonné prêtre par Mgr de Pontbriand le 22 septembre 1742.

(46) Acte de Barolet, 11 septembre 1737.

(47) Acte de Barolet, 9 décembre 1741.

M. de Lavaltrie continua à résider au séminaire de Québec tout en aidant au curé de Québec dans les fonctions du saint ministère.

Au mois de janvier 1746, Mgr de Pontbriand nommait M. de Lavaltrie curé de la paroisse du Cap Saint-Ignace.

Elevé à la prêtrise à l'âge de cinquante-huit ans, usé, malade, M. de Lavaltrie n'était pas en état d'exercer le saint ministère à la campagne.

En septembre 1747, il revenait au séminaire de Québec. Mgr de Pontbriand le chargea de desservir l'Hôtel-Dieu de Québec, tout en résidant au Séminaire.

M. de Lavaltrie décéda à l'Hôtel-Dieu de Québec le 6 mars 1750, et fut inhumé le lendemain dans le cimetière de cet hôpital.

Il est dit dans son acte de sépulture qu'il décéda "muni des sacrements de l'Eglise et après avoir souffert avec patience les douleurs d'une longue maladie et donné l'édification publique" (48).

Un mot du fils de M. de Lavaltrie. Nous n'avons pu trouver l'endroit ni la date de sa mort. Tout ce que nous pouvons affirmer c'est qu'il mourut entre le mois de décembre 1743 et le mois d'août 1744.

Sa veuve se remaria à Beauport, le 3 juillet 1747, à Louis Fournier des Carrières, cadet de la compagnie de la Martinière dans les troupes du détachement de la marine, fils de Edme Fournier et de Marie-Anne Matay, de la paroisse de Saint-Paul, à Paris.

De son mariage avec M. de Lavaltrie elle avait eu quatre enfants :

1^o—Louis-François Margane de Lavaltrie né à Beauport le 6 avril 1740. En 1766, il était officier dans les troupes de la Louisiane.

2^o—Marie-Louise-Michelle Margane de Lavaltrie née à Beauport le 19 septembre 1741. Mariée à Québec, le 8 septembre 1766, à Pierre Leclerc, capitaine de navire, natif de Saint-Laurent, île d'Orléans, fils de Jean Leclerc et de défunte Madeleine Gosselin. Décédée à Québec le 17 mai 1784.

3^o—Marie-Anne Margane de Lavaltrie née à Beauport le 19 septembre

(48) Mgr Tanguay (*Répertoire du Clergé canadien*) nomme M. de Lavaltrie "François Margane de Chapi de Lavaltrie". Erreur.

La concession du havre de la rivière Saint-Augustin sur la côte de Labrador avait été accordée à M. de Lavaltrie *sa vie durant*. Le 20 avril 1750, juste un mois et demi après sa mort, MM. de la Jonquière et Bigot accordaient l'ancienne concession de M. de Lavaltrie au sieur Cheron, capitaine de navire. Les conditions étaient à peu près les mêmes que celles qui avaient été faites à M. de Lavaltrie trente ans auparavant. La concession était faite, cependant, seulement pour neuf années.

1742. Mariée à Saint-Thomas le 7 février 1763 à Guillaume-Michel-François Malherbe dit Champagne, navigateur. Décédée à Québec le 16 octobre 1797.

40—Angélique Margane de Lavaltrie née à Beauport le 27 août 1744. Décédée à Saint-Thomas le 4 janvier 1768.

X

Catherine-Alphonsine Margane de Lavaltrie.—Née à Montréal le 11 mars 1690.

Décédée à la Pointe-aux-Trembles de Montréal le 17 août 1690.

XI

Louise-Marguerite Margane de Lavaltrie.—Née à Montréal le 5 décembre 1691.

Mariée à Québec le 28 octobre 1713, à Claude-Charles Du Tisé, enseigne d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, veuf de Marie-Anne Gaultier de Comporté (49).

M. DuTisé, originaire de Paris, paroisse Saint-Germain d'Auxerre, était passé dans la Nouvelle-France au commencement du dix-huitième siècle.

En 1714, M. DuTisé obtenait la permission d'aller servir dans les troupes de la Louisiane.

En 1722, M. DuTisé recevait le commandement d'une compagnie et l'année suivante, le 21 octobre, le roi lui donnait le commandement du poste des Illinois.

Il mourut aux Illinois en 1730 (50).

Un des fils de M. DuTisé, officier dans les troupes de la Louisiane, fut brûlé par les Chicachas, le 25 mars 1736, en même temps que MM. de Vincennes, d'Artaguette, de Coulange, Drouet de Richerville, d'Esgly, de Saint-Ange, de Tonty, du Père Sénat, etc., etc.

1ère génération : Séraphin Margane de Lavaltrie.

2ème génération : Pierre Margane des Forêts et de Lavaltrie.

(49) Contrat de mariage à Québec, le 28 octobre 1713.

(50) *Comptes-rendus de l'Athénée louisianais*, nov. 1899, pp. 566-570.

PIERRE MARGANE DES FORETS DE LAVALTRIE

Né à Lavaltrie en 1678 (51).

Il fut admis, à l'âge de quinze ou seize ans, comme *petit officier* dans les troupes du détachement de la marine.

Un acte notarié du 7 août 1699 le désigne sous le nom de "Pierre Margane escuyer, sieur des Forêts, officier dans le détachement de la marine" (52).

Le 17 novembre 1704, MM. de Vaudreuil et Beauharnois écrivaient au ministre :

"Le Sr de Batilly, enseigne, qui s'est fort distingué dans le parti que le Sr de Vaudreuil a envoyé cet hiver contre les Anglais y ayant été tué, nous vous proposons le sieur des Forêts, petit officier depuis longtemps, pour remplir l'emploi de son frère, qui est le second tué au service du Roi. C'est un bien bon sujet qui mérite l'honneur de votre protection, tous deux enfants d'un ancien capitaine dans les troupes de ce pays, après l'avoir été dans le régiment de Carignan" (53).

Il faut croire que le ministre en avait bien d'autres à faire passer avant M. des Forêts puisque ce ne fut que huit ans plus tard qu'il fut promu enseigne. Sa commission est en date du 21 juin 1712. Il est encore désigné sous le nom de M. des Forêts dans ce document officiel (54).

En 1721, M. des Forêts ou plutôt M. de Lavaltrie, car il avait pris le nom de son père dans l'intervalle, montait en grade. Il était fait lieutenant. L'étape, cette fois, avait été de neuf ans.

M. de Lavaltrie, la chose est certaine, prit part à quelques-unes des campagnes des troupes de la marine pendant la période comprise entre 1712 et 1721 mais nous n'en trouvons aucune mention.

(51) Le contrat de mariage de Pierre Margane de Lavaltrie, reçu par le notaire Jean-Baptiste Adhémar, à Montréal, le 14 octobre 1732, le dit "natif de Montréal". D'autre part, un index des baptêmes, mariages et sépultures conservé aux archives paroissiales de Contrecoeur dit que Pierre Margane de Lavaltrie fut baptisé dans cette paroisse en 1678. L'acte lui-même est disparu. Nous avons donc raison de croire qu'il naquit à Lavaltrie.

(52) Inventaire de Séraphin Margane de Lavaltrie devant Antoine Adhémar. Ce même inventaire le dit "âgé d'environ 23 ans". On lui donnait deux ans de trop.

(53) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 22.

(54) Edouard Richard, *Supplément du rapport du Dr Brymner sur les Archives canadiennes pour 1899*, p. 447.

Le 21 avril 1734, MM. de Beauharnois et Hocquart accordaient à M. de Lavaltrie une importante *augmentation* à la seigneurie que son père avait obtenue le 29 octobre 1672 et dont il avait hérité comme fils aîné. Il lui donnaient "une lieue et demie de terre de front sur deux lieues et demie de profondeur, à prendre le dit front au bout de la profondeur et limites de la lieue et demie de profondeur du fief de Lavaltrie, pour être la dite prolongation en profondeur unie et jointe au dit fief de Lavaltrie, et ne faire ensemble qu'une seule et même seigneurie, laquelle, par ce moyen, se trouvera être d'une lieue et demie de front sur quatre lieues de profondeur . . ." (55).

Cette concession d'*augmentation* fut ratifiée par le roi le 8 février 1735 (56).

Le 12 mai 1739, M. de Lavaltrie recevait le commandement d'une compagnie (57).

Le 12 août 1746, M. de Lavaltrie assistait, au château Saint-Louis de Québec, à une importante assemblée des principaux officiers de la colonie, tant militaires que civils, et des habitants de Québec. Il s'agissait de prendre une décision sur l'opportunité de continuer ou non les fortifications de Québec. Le ministre de Maurepas était d'avis que ces travaux n'étaient pas nécessaires et que s'ils étaient entrepris, ils devaient être à la charge des habitants de Québec. Les opinions se partagèrent beaucoup. La plupart des officiers civils et des marchands se prononcèrent en faveur de la démolition des travaux commencés. Quelques-uns furent en faveur de suspendre les travaux commencés jusqu'à nouvel ordre de Sa Majesté. Enfin, le plus grand nombre furent en faveur de continuer les travaux. M. de Lavaltrie se rangea parmi ceux-ci (58).

Au mois d'août 1746, M. de Rigaud recevait du gouverneur de Beauharnois le commandement d'un parti de Canadiens et de Sauvages qui devait, tout en couvrant le fort Saint-Frédéric, faire une incursion dans la Nouvelle-Angleterre. Il avait sous ses ordres 600 Canadiens et 300 Sauvages. Les officiers étaient MM. de Lavaltrie et de Sabrevois, capitaines ; MM. de Vassan et de Muy, lieutenants ; MM. de Portneuf, de Villiers, de Longueuil, de Saint-Luc, de Muy Jeune, de Carqueville, La Chauvignerie, Saint-Paul de Senneville, de Léry, de Montigny, enseignes.

Parti de Montréal le 3 août 1746, le détachement était rendu au fort

(55) *Pièces et documents relatifs à la Tenure seigneuriale*, p. 173.

(56) *Insinuations du Conseil Supérieur*, cahier 7.

(57) *Rapport sur les Archives canadiennes pour 1904*, p. 261.

(58) Edouard Richard, *Supplément du rapport du Dr Brymner sur les Archives canadiennes pour 1899*, p. 150.

Saint-Frédéric le 13. Il se dirigea aussitôt vers la Nouvelle-Angleterre. Le 30 août, M. de Rigaud ordonnait l'assaut du fort Massachusetts. Au bout de vingt-huit heures, la garnison se rendit à discrétion. Les Canadiens ravagèrent ensuite le pays sur une étendue de douze lieues, des deux côtés de la rivière. Le retour se fit heureusement. M. de Rigaud, légèrement blessé au bras, n'avait perdu qu'un seul homme, tué à l'attaque du fort Massachusetts (59).

En 1747, M. de Lavaltrie commandait au Sault Saint-Louis (60).

En novembre 1747, M. de Boishébert, rendant compte au ministre des aptitudes et des qualités des officiers des troupes du détachement de la marine, disait de M. de Lavaltrie :

“ Au Sault Saint-Louis, où sont les Iroquois qui est le plus grand village de nos domiciliés, M. de Lavaltrie, capitaine, brave, honnête homme, paisible, a eu le commandement avec un officier sous lui, qui y reste ; dans les autres postes on n'y en a laissé qu'un, ayant retiré les seconds à cause du peu d'officiers que nous avons ; les Sauvages de ce poste eurent de la peine à recevoir cette petite garnison de vingt soldats par plusieurs mauvaises raisons alléguées où de certains intérêts secrets avaient part. Ils y vivent tranquillement à présent, et ce n'est qu'à condition que M. le général retirera cette garnison dès que la paix sera faite ; cette difficulté n'avait jamais été et la plus grande partie sont forts du sentiment contraire et fort aises de le voir. Et de très longtemps il y a toujours eu des soldats dont les Sauvages étaient fort contents et si on faisait sortir quelque détachement, tous les hommes y criaient qu'on abandonnait leurs femmes et leurs enfants de même c'est ce que de mauvais génies ont pris l'échange ” (61).

En quittant le gouvernement de la Nouvelle-France, M. de la Galissonnière avait recommandé les officiers les plus méritants pour des promotions et la croix de Saint-Louis. M. de Lavaltrie fut du nombre.

Le 23 mai 1749, le ministre écrivait à M. de la Jonquière :

“ Le roi a bien voulu avoir égard à la demande que M. le comte de la Galissonnière a faite de la croix de Saint-Louis en faveur des sieurs Des Noyelles, Lavaltrie, chevalier de La Corne et de La Vérandrye, capitaines, et du

(59) Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, vol. II, p. 485 ; Edouard Richard, *Supplément du rapport du Dr Brymner sur les Archives canadiennes* pour 1899, p. 151.

(60) *Documents relative to the history of the State of New-York*, vol. X, p. 81.

(61) *Archives du Canada, Correspondance générale*, vol. 89.

chevalier de Beauharnois, lieutenant d'artillerie. Je vous envoie pareillement les croix et les ordres pour la réception de ces nouveaux chevaliers " (62).

En 1751, M. de Lavaltrie était au fort Frontenac avec M. de Verchères.

Dans l'été de 1751, l'abbé Picquet, fondateur de la Présentation, faisait une excursion sur le lac Ontario, dans le but de recruter des néophytes pour sa mission. Au milieu de juillet, il arrêtait au fort Frontenac où on lui fit une très belle réception.

" Jamais réception ne fut plus solennelle, écrivait l'abbé Picquet. Les Nipissings et les Algonquins, qui s'en allaient en guerre avec M. de Belestre, se mirent en haie de leur propre mouvement, et nous saluèrent par plusieurs décharges de mousqueterie et par des cris de joie sans fin. De tous nos canots d'écorce, on répondit de la même manière. M. de Verchères et M. de la Valterie firent en même temps tirer les canons du fort ; et mes sauvages, transportés de joie de l'honneur qu'ils recevaient, faisaient eux-mêmes un feu continu, et poussaient des cris et des acclamations qui réjouissaient tout le monde " (63).

Par une lettre de M. de Longueuil à M. de Rouillé du 21 avril 1752, nous constatons que M. de Lavaltrie était alors commandant au fort Niagara. M. de Céloron, commandant de Détroit, avait envoyé à M. de Lavaltrie d'importantes dépêches avec prière de les faire porter par un soldat au fort Rouillé (Toronto) d'où on devait les faire parvenir à Montréal. Ce soldat disparut. Il avait probablement été tué par les Sauvages. M. de Lavaltrie se donna beaucoup de soins pour retrouver les dépêches de M. de Céloron, craignant qu'elles ne tombent aux mains des Anglais (64).

Le 1er octobre 1755, M. de Vaudreuil, gouverneur de la Nouvelle-France, avait une conférence à Montréal avec vingt ambassadeurs Tsonnontouans. M. de Noyan, chevalier de Saint-Louis, major de Montréal ; Duplessis-Fabert, de Lavaltrie et de la Corne, chevaliers de Saint-Louis, capitaines ; Saint-Luc de la Corne et Charles Le Gardeur de Repentigny, lieutenants, assistaient à cette conférence. Le principal orateur fut le chef Gaiachoton, qui présenta plusieurs colliers au gouverneur. M. de Joncaire, qui avait été adopté par les Tsonnontouans, fut leur interprète auprès du gouverneur. L'étiquette sauvage exigeait un certain délai entre la présentation des colliers et la réponse

(62) *Rapport sur les Archives canadiennes pour 1905*, vol. I, p. 116.

(63) L'abbé Auguste Gosselin, *Le fondateur de la Présentation : l'abbé Picquet*, p. 21.

(64) O'Callaghan, *Documents relative to the history of the State of New-York*, vol. X, p. 246.

du gouverneur. Le 3 octobre, les ambassadeurs Tsonnontouans rencontrèrent de nouveau M. de Vaudreuil et les officiers qui avaient assisté à la conférence de l'avant-veille. M. de Vaudreuil parla aux Tsonnontouans par l'entremise de M. de Joncaire (65).

Le 13 décembre 1756, nouvelle conférence, encore à Montréal, entre M. de Vaudreuil et cent ambassadeurs Goyogouins, Onnontagués, Onneyouts, Tuskarorins, Canaoneuska, Totierono, Tsonnontouans, etc., etc. M. de Vaudreuil, afin d'éblouir ces importants personnages, s'était fait entourer d'un brillant état-major. Assistaient à la conférence : M. Bigot, intendant, M. le chevalier de Lévis, M. Rigaud de Vaudreuil, M. d'Ailleboust, M. de Noyan, les capitaines Duplessis-Fabert, de Lavaltrie, de Sabrevois, de Contrecoeur, Dumas, de Lacorne, Saint-Luc, etc., etc. Les chefs des Iroquois du Sault Saint-Louis et du lac des Deux-Montagnes étaient aussi présents. Les discours furent nombreux et longs. M. Perthuis, qui parlait l'iroquois comme sa propre langue, fut l'interprète en cette occasion (66).

En août 1757, M. de Lavaltrie prenait part au siège du fort William-Henry, situé au fond du lac Saint-Sacrement (aujourd'hui George). Les troupes françaises et canadiennes étaient commandées par MM. de Montcalm et de Lévis. Elles firent des prodiges de valeur. Les Sauvages combattirent aussi avec vaillance. Le colonel Monro, commandant du fort William-Henry, capitula le 9 août 1757, après s'être intrépidement défendu pendant neuf jours.

Cette belle victoire fut cependant ternie par le massacre que firent les sauvages alliés des prisonniers de guerre anglais. Il y eut, semble-t-il, imprudence des deux côtés. Du côté français, on ne prit pas assez de précautions pour protéger les Anglais des attaques des Sauvages, et du côté anglais on commit l'imprudence de donner en abondance du rhum aux Sauvages (67).

L'année suivante, le 8 juillet, M. de Lavaltrie prenait encore part à la glorieuse bataille de Carillon qui fut le fruit du génie militaire de Montcalm et la vaillance de ses troupes (68).

(65) E.-B. O'Callaghan, *Documents relative to the history of the State of New-York*, vol. X, p. 345.

(66) E.-B. O'Callaghan, *Documents relative to the history of the State of New-York*, vol. X, pp. 499 et seq.

(67) E.-B. O'Callaghan, *Documents relative to the history of the State of New-York*, vol. X, p. 848.

(68) E.-B. O'Callaghan, *Documents relative to the history of the State of New-York*, vol. X, p. 801.

Le 26 janvier 1759, le roi accordait une pension de 400 livres à M. de Lavaltrie (69).

Par une lettre de M. de Vaudreuil au ministre Berryer du 30 mars 1759, nous voyons que M. de Lavaltrie passa l'hiver de 1758-1759 dans les environs du fort Duquesne, surveillant avec un certain nombre de Canadiens et de Sauvages les mouvements des Anglais (70).

Dans le tableau général des officiers de la marine servant en Canada préparé en 1759 ou en 1760, on lit :

“ La Valterie Desforets, enseigne en pied en 1712, lieutenant en 1721, capitaine en 1739 ” (71).

Dans une liste apostillée des officiers des troupes du détachement de la marine dressée en 1761 ou 1762, on lit au sujet de M. de Lavaltrie :

“ Riche, Honnête homme, Vieux, Hors d'état de servir. A resté (au Canada) ” (72).

M. de Lavaltrie ne survécut pas longtemps au changement de régime. Il décéda à Montréal le 1er janvier 1766.

Il avait épousé, à Montréal, le 14 octobre 1732, Louise-Charlotte d'Ailleboust d'Argenteuil, fille de feu Pierre d'Ailleboust d'Argenteuil et de Louise Denys (73).

De leur mariage naquirent quatre enfants :

I

Louise-Jeanne Margane de Lavaltrie.—Née à Montréal le 8 août 1733.

Décédée à l'Assomption le 27 décembre 1822, et inhumée à Lavaltrie le 30 du même mois (74).

II

Marguerite-Charlotte Margane de Lavaltrie.—Née à Montréal le 28 février 1735.

Décédée au même endroit le 7 juin 1735.

(69) *Rapport sur les Archives canadiennes pour 1905*, vol. 1er, p. 280.

(70) *Archives du Canada, Correspondance générale*, vol. 104.

(71) *Rapport sur les Archives canadiennes pour 1885*, p. CLXXVI.

(72) Edouard Richard, *Supplément du rapport du Dr Brymner sur les Archives canadiennes pour 1899*, p. 29.

(73) Contrat de mariage devant Jean-Baptiste Adhémar, à Montréal, le 14 octobre 1732.

(74) René Boileau écrit dans son *Journal* : “27 décembre 1822—Décès de Dlle Louise-Jeanne Margane de Lavaltrie. M. Lamothe, curé de Berthier, a prononcé l'oraison funèbre” — Gustave Drolet, *Zouiviana*.

III

Marguerite-Charlotte-Stanislas Margane de Lavaltrie.—Née à Montréal le 13 novembre 1739.

Elle vivait encore en 1781 (75).

IV

Pierre-Paul Margane de Lavaltrie.—Né à Montréal le 14 août 1743.
Le continuateur de la lignée.

1ère génération : Séraphin Margane de Lavaltrie.

2ème génération : Pierre Margane des Forêts et de Lavaltrie.

3ème génération : Pierre-Paul Margane de Lavaltrie.

PIERRE-PAUL MARGANE DE LAVALTRIE

Né à Montréal le 14 août 1743.

Il entra dans les troupes du détachement de la marine à l'âge de treize ans.

En 1759, à peine âgé de seize ans, M. de Lavaltrie se battit avec vaillance contre les Anglais.

Après la chute de Québec et la capitulation de Montréal, il passa en France pour continuer à servir dans l'armée française.

En 1765, M. de Lavaltrie revint au pays, à la demande de son père, alors âgé de 87 ans, dont il était le fils unique, et qui voulait lui laisser sa seigneurie.

Dans un mémoire adressé par le chevalier de Léry au gouverneur Carleton le 7 septembre 1767, nous lisons :

“ Le 4 septembre 1765, Je me trouvai chez le général Murray lorsque Mr de LaValtrie, canadien, arrivant de France à la demande de Monsr. son père officier âgé de quatre-vingt quatre ans qui l'avait demandé pour le voir et luy laissé son hérité. Ce général reçut assez froidement ce jeune officier et dit que tous ceux qui venoit de France était autant d'espions que cette cour envoyait en Canada. Je dis au général que les officiers français ne pouvois pas être suspecter de faire ce métier, que j'espérais qu'il leur rendrait plus de

(75) Acte de foi et hommage rendu pour le fief et seigneurie de Lavaltrie par Pierre-Paul Margane de Lavaltrie en 1781.

justice par la suite, que Mr de La Valterie s'établirais sans doute sur une seigneurie qu'avoit Mr son père (depuis le père est mort, le fils a laissé le service de France et a épousé une demoiselle canadienne et est très bien établi) . . ." (76).

En 1775, fidèle aux nouveaux maîtres du pays, M. de Lavaltrie prit les armes pour combattre contre les troupes américaines qui avaient envahi le territoire canadien.

M. Juchereau Duchesnay, seigneur de Beauport, qui était prisonnier des Américains, à Albany, écrivait à l'honorable M. Baby le 31 janvier 1776 :

" Votre succès (la défaite de Montgomery) nous est parvenu avec, peut-être, la différence d'un plus grand avantage ; que j'envie le sort de ceux qui servent sous un si brave homme ! " (Carleton).

Puis M. Duchesnay parlait d'un bataillon de Canadiens qu'on levait dans le moment :

" Monsieur de Longueuil m'a dit que Mons. de Belestre, qui avait vu la liste des officiers devant former le bataillon ordonné par M. le général, lui avait dit que tous ceux qui étaient dans le 1er bataillon ne seraient pas placés dans celui-ci. Lamorandière est au désespoir et m'engage à vous en parler. Tous les officiers qui se sont montrés bons sujets devraient, ce me semble, s'attendre à la préférence."

M. Duchesnay, bien placé pour parler avec connaissance de cause, nommait ensuite par ordre de mérite les principaux officiers qui s'étaient montrés "bons sujets".

C'étaient M. de Belestre, lieutenant-colonel, M. de Longueuil, major, les capitaines de Boucherville, de Lavaltrie, de Saint-Ours, de Rouville, Deschambault et de Lotbinière (77).

En 1791, l'Angleterre nous accordait une nouvelle constitution. L'ancienne province de Québec était divisée en deux provinces : le Haut-Canada et le Bas-Canada, ayant chacune un Conseil législatif et une Chambre d'Assemblée. La province du Bas-Canada fut divisée en vingt-un comtés.

Les élections des députés à la nouvelle Chambre eurent lieu dans l'été de 1792. M. de Lavaltrie fut choisi comme député du comté de Warwick dans lequel se trouvait sa seigneurie. Elu le 10 juillet 1792, il siégea jusqu'à la fin du premier parlement, c'est-à-dire jusqu'au mois de mai 1796.

M. de Lavaltrie décéda dans sa seigneurie de Lavaltrie, le 10 septembre

(76) *Rapport sur les Archives du Canada pour 1888*, p. 23.

(77) L'abbé Verreau, *L'Invasion du Canada*, p. 324.

1810. Il fut inhumé le surlendemain dans l'église de Lavaltrie, sous le banc seigneurial, du côté de l'Épître.

La *Gazette de Québec* disait, le 20 septembre 1810 :

“ Digne fils d'un père respectable, mort à l'âge de 84 ans, décoré de l'Ordre royal et militaire de St-Louis, et qui servit avec distinction dans la guerre de l'Amérique, ayant à peine atteint l'âge de 13 ans, il suivit ses traces dans la carrière militaire, et servit avec distinction dans les dernières années qui ont précédé la conquête de cette colonie ; et passa en France l'année 1760, où il servit bien des années toujours avec la même distinction.

“ De retour dans son pays natal après la paix de 1763 et la cession qui en fut faite par la France au Roi de la Grande Bretagne, il eut de nouvelles occasions de faire reconnaître l'élevation de ses sentiments, et la noblesse de son caractère.

“ En 1775, il prouva par son exemple, par son zèle, et son dévouement envers son nouveau souverain le caractère du vrai gentilhomme.

“ Il mourut le 10 septembre 1810 en sa maison seigneuriale de Lavaltrie, regretté de tous. Ses obsèques furent faites le 13 septembre dans l'église de Lavaltrie au milieu d'un concours immense. Colonel d'une des divisions de milice de cette province, il en reçut les honneurs bien mérités et dus au rang qu'il occupait.”

M. de Lavaltrie avait épousé, à Terrebonne, le 31 mars 1766, Marie-Angélique de La Corne de Chapt, fille de Louis de La Corne de Chapt et de Elisabeth de Ramezay.

Elle décéda à Lavaltrie le 26 février 1815 et fut inhumée le lendemain dans l'église paroissiale.

Un seul enfant était né de leur mariage :

Suzanne-Antoinette Margane de Lavaltrie, née à Lavaltrie le 4 janvier 1772, et mariée, à Lavaltrie, en octobre 1792, à Charles-Gaspard Tareiu de Lanaudière, fils de Charles-François-Xavier Tareiu de Lanaudière et de Marie-Catherine LeMoyne de Longueuil.

M. Tareiu de Lanaudière décéda à Lavaltrie le 7 juin 1712, à l'âge de 42 ans. Il fut inhumé le 9 juin, dans l'église paroissiale, sous le banc seigneurial.

Madame Tareiu de Lanaudière décéda à son tour à Lavaltrie le 22 avril 1822. Elle fut inhumée le 24 avril, dans l'église paroissiale, sous la chapelle de la Sainte-Vierge.

Avec la mort de madame Tareiu de Lanaudière disparaissait le dernier

membre de la famille de Lavaltrie qui avait joué un si beau rôle dans notre pays pendant un siècle et demi (78).

(78) Du mariage de Charles-Gaspard Tarieu de Lanaudière et de Suzanne-Antoinette Margane de Lavaltrie naquirent : 1o Pierre-Paul Tarieu de Lanaudière, qui continua la lignée des Lanaudière ; 2o Marie-Charlotte Tarieu de Lanaudière qui devint l'épouse de l'honorable Barthélemi Joliette ; 3o Marie-Antoinette-Suzanne Tarieu de Lanaudière, qui devint l'épouse du docteur Pierre-Charles Leodel.

P.-G. R.

UN LIVRE ET UN AUTEUR PEU CONNUS

Il ne sera pas question ici d'incunables canadiens : la plupart sont rares, mais il y en a peu dont on ignore le titre. Le livre dont j'ai l'idée de vous dire un mot est de naissance assez récente, malgré cela, au témoignage de quelques collectionneurs, il est moins connu que nos incunables. En plus, l'auteur avait, sans doute, la conviction d'avoir passé quasi inaperçu, puisqu'il a placé sa biographie au seuil de son ouvrage, en guise de préface. Ajoutons, toutefois, que cette biographie est discrète autant qu'il convient, en pareil cas !

* * *

Voici de quoi il s'agit : *Répertoire de psychologie*, par Mathias Martineau, Montréal, E. Sénécal & Cie, 1889, 1 br. in-8, 33 pp.

Gagnon ne parle pas de cette brochure, mais elle est dans l'*Inventaire de Dionne*, vol. I, No 2168.

Le moins que l'on puisse dire de cet ouvrage, c'est qu'il porte un titre décevant, qu'il est étrange, sinon incompréhensible pour le *vulgum pecus* et qu'il émane certainement d'un disciple de notre fameux Henry Lacroix.

* * *

L'auteur est né à Saint-Lin, en octobre 1835, et dit avoir séjourné à Cuba, au Mexique et en Californie. A l'époque de la publication du répertoire, M. Martineau était maître de poste à Arnaud, Manitoba.

* * *

Gagnon, vol. II, p. 182, et Dionne, vol. I, No 2332, mentionnent une brochure : *L'esprit d'analyse*, par J.-M. Martineau, Montréal, 1891, in-8, 18 pp., qui bien qu'elle ne soit pas signée de la même façon que le *Répertoire* est peut-être du même auteur, car Mathias Martineau, dans son acte de baptême, est aussi prénommé Joseph, d'après ce qu'il me semble avoir lu, autrefois, dans Filteau, *Généalogie de la famille Martineau*. Cependant, n'ayant pas vu *L'esprit d'analyse*, je ne saurais me prononcer. Aux bibliophiles et aux bouquineurs de résoudre le cas, s'il leur en chaut.

E.-Z. M.

Un vol extraordinaire à Montréal au 17e siècle

Au dix-septième siècle, la place du marché était l'unique square de Montréal. Elle occupait l'espace où de nos jours s'élève l'édifice du "revenu de l'intérieur".

C'est là que les mardis et vendredis de chaque semaine, les cultivateurs avaient l'autorisation de vendre leurs denrées aux citadins ; c'est là que les gentilshommes pouvaient mettre flamberge au vent, à preuve le duel entre le gouverneur Perrot et M. de Sainte-Hélène (juin 1684) ; c'est là que les huis-siers lisaient les arrêts, édits et ordonnances et les affichaient à un poteau (1) ; c'est là, enfin, que les criminels subissaient les châtements publics auxquels le juge baillly (ou juge du bailliage) les avait condamnés.

Aussi voyait-on, sur cette place, en permanence, un *cheval de bois* (2) et une potence dont l'aspect et le voisinage ne devaient pas être d'une gaieté folle.

* * *

La matinée du 23 mai 1685 débutait à peine, lorsque la population de Montréal apprit avec indifférence, joie ou stupéfaction, qu'au cours de la nuit précédente, les deux principaux ornements de la place du marché étaient, l'un renversé, presque démoli, et l'autre, enlevé et précipité dans cette petite rivière Saint-Pierre dont les eaux rejoignaient le Saint-Laurent entre le marché et le vieux fort de Villemarie.

Le gouverneur de la ville, M. de Callières, prévenu en grande hâte, avait ordonné au juge Migeon de Branssat de procéder à l'enquête sans retard.

Le juge bailli fit quérir son greffier, Hilaire Bourgine, et le substitut du procureur fiscal, Jean Gervaise, puis tous trois, *pedibus cum jambisse*, se dirigèrent vers le lieu du crime.

* * *

Procédant méthodiquement, ils interrogent les gens domiciliés autour de la place : Jean Aubuchon, marchand ; Claude Tardy, marchand ; François Pougnet, marchand ; Marie Pacrau, veuve en secondes noces d'Antoine

(1) La lecture et l'affichage se faisaient, cependant, plus souvent, à la porte de l'église paroissiale. Voir Faillon, II, 385.

(2) Cet instrument de fortune consistait en "une poutre posée sur des tréteaux et taillée en arête sur laquelle on plaçait ceux qu'on voulait punir".

Pichon-Duverny ; François Bleau, boulanger, et Mathurine Grouard, épouse de Louis Sainte-Marie.

A l'exception du sieur Pougnet et de la dame Sainte-Marie, tous déclarent n'avoir rien vu ni entendu.

Voici, en résumé, ce que Pougnet raconte : Dans la nuit du 22 au 23, revenant de ses affaires et passant sur le bord de la grande rivière, entre 10 et 11 heures, il fut interpellé par trois hommes qu'il croit être des soldats. On lui cria : Qui va là ? A tout hasard, il répondit : Ami ! Sur quoi, les dits soldats murmurèrent des phrases dont il ne comprit pas bien le sens. Pougnet continua son chemin, mais constatant qu'on le suivait, il heurta à la porte du logis de Louis Sainte-Marie, où il avait aperçu du feu, car il craignait que les soldats ne voulussent lui jouer quelque mauvais tour.

Sainte-Marie ayant ouvert, Pougnet feignit de lui demander du poisson et pénétra à l'intérieur. Un des soldats entra également et s'informa si un de ses camarades n'était pas là ? Sur la réponse négative de Sainte-Marie, il examina Pougnet "sous le nez" et sortit.

Les trois soldats, après avoir stationné à la porte, s'éloignèrent enfin. Pougnet en profita pour gagner chez lui. En route, il aperçut deux ou trois "quidams" causant dans la rue. Il entra vivement et mit les verroux. Une demi-heure plus tard, des individus "soulevèrent plusieurs fois le loquet de la porte de derrière", ensuite, ils s'en furent vers la maison du sieur François Hazeur et essayèrent d'ouvrir les contrevents qui protégeaient les fenêtres. N'ayant pas réussi, ils disparurent.

Marie Grouard corrobore le témoignage de Pougnet, mais elle ajoute les détails suivants : le soldat qui entra dans son logis est un de ceux qui sont en quartier dans la prairie de la Magdeleine ; il portait un justaucorps gris blanc et cherchait un nommé La Bastille.

Le procès verbal finit là.

* * *

Mit-on la main sur les auteurs du vol de la potence et y eut-il procès ? Je l'ignore, n'ayant rien trouvé de plus que la pièce ci-dessus citée, pour le moment.

E.-Z. MASSICOTTE

Une vieille complainte

(Air : *Au sang qu'un Dieu va répandre, etc.*)

1

C'est à St-Jean Port-Joli
Cinq hommes se sont embarqués
Ils étaient pères de famille
A Québec voulant aller
Vers les quatre heures du soir
Vingt-six novembre dernier
Ils embarquent sans le vouloir
Chacun craignant le danger.

2

Aussitôt le capitaine
Dit qu'il faut appareiller
Tous se sont mis à la chaîne
Afin l'ancre déraper
Les matelots hissent la voile
Avec l'un des passagers
Quel malheureux appareil
Pour un bateau si chargé.

3

Le vaisseau cinglant au large
Sur les vagues découragées
Était peint sur leur visage
La frayeur est bien tracée
Le bateau vogue sur l'onde
Toujours prêt à submerger
Le vent souffle et la mer gronde
Tout fait craindre le danger.

4

La pluie qui tombe du ciel
Vient encore les affliger
La nuit sombre de ses ailes
Les obligent de mouiller
Enfin tout l'équipage
Est en grande anxiété
Il faut chercher un mouillage
Et nous mettre en sûreté.

5

Le capitaine à la barre
Regarde de tout côté
Souvent il crie à Chouinard
Sur le devant faut sonder
La "Pointe aux Pins" qu'on découvre
Ici il nous faut entrer
Le vent nord'est le bois couvre
Nous serons en sûreté.

6

C'était près de ce rivage
Qu'ils havrent pour la nuit
Pour laisser passer l'orage
Peu après le vent calmit
Ils descendent dans la chambre
Chacun se changer d'habits
Ils font la prière ensemble
Croyant bien passer la nuit.

7

Vers les onze heures du soir
Louison Pelletier leur a dit
Qu'entends-je sur la mer
Le vent nord'ouest est-il pris
Babin dont la Capitaine
Vite sur le pont a monté
Il regarde, il examine
Voit que le vent est changé.

8

Il descend dedans la chambre
Rejoindre ses passagers
Anctil St Jean sans attendre
Demande s'il y a du danger
Non je ne vois pas encore
Il ne fait que commencer
J'espère qu'on verra l'aurore
S'il ne peut pas plus forcer.

9

L'aiglon qui souffle, qui gronde
Va toujours en augmentant
La mer qui grossi ses ondes
Fait mouvoir le bâtiment
A chaque lame qui frappe
Sur le devant du bateau
Voilà le guindeau qui échappe
Va être emporté à l'eau.

10

Babin a dit à Chouinard
Sur le pont il faut monter
Prends la chaîne sur le gaillard
Au mât va donc l'attacher
Chouinard répond à cet ordre
Qu'il ne peut exécuter
Sur la planche et le bois de corde
Craint lui-même d'être emporté.

11

Le capitaine plein de zèle
Vers Chouinard s'est dirigé
Aux cris de celui qui l'appelle
Pour venir le soulager
Aussitôt il prend la chaîne
De bûche en bûche a passé
Le voilà mais non sans peine
Autour du mât l'a fixée.

12

Il rejoint son équipage
Un peu tout déconcerté
Qui médite sur le naufrage
Dont ils sont tous menacés
Ah ! dit-il quelle misère
Nous avons à essuyer
Mettons-nous tous en prière
Il ne faut pas s'effrayer.

13

Tous d'une voix unanime
Une messe est proposée
Sur le bord de cette île
Si nous pouvons nous sauver
Il règne un profond silence
Qu'on peut se l'imaginer
Se fiant à la Providence
Qui seulé peut les sauver.

14

Babin rompt le silence
Dit qu'allons-nous devenir
Sortons vite en diligence
Car nous allons tous périr
Ils abandonnent la chambre
C'est l'eau qui les a forcés
De quitter sans plus attendre
Cet asile tout submergé.

15

Sur le pont là on décide
Que la chaîne serait filée
Que sur la frêle chaloupe
A terre pourrait aller
Leur projet fut inutile
Babin se mit à crier
Vite en avant je vous prie
La planche commence à flotter.

16

Le boom leur sert de guide
Au mât se sont tous saisis
La cale était presque vide
D'eau elle était toute remplie
Le bateau que le vent pousse
Les jette sur les rochers
Ils éprouvent des secousses
Prêtes à le faire verser.

17

La mer toute en furie
Et les vagues soulevées
Engloutissent dans l'abîme
Le bâtiment submergé
Une lame qui se déploie
Qui le précipite dans l'eau
Babin, Morin et Pelletier
Dans la cale du bateau.

18

Chacun crie et se lamente
Cherche à regagner le mât
Mais les secousses si violentes
Leur fait craindre le trépas
Ils déploient toutes leurs forces
Plongent et plongent dans l'eau
Malgré le froid et la glace
Deux ont regagné le beau.

19

Morin reste dans la cale
A submerger sur les flots
Il ne crie et il ne parle
Et n'articule aucun mot
Pelletier, Babin charitables
Tendent leurs mains engourdies
Tâche d'approcher cher aimable
L'on va te sauver la vie.

20

Le vaisseau talonne épanche
Par les secousses de l'eau
Enfin il saisit deux planches
Qui étaient dans le bateau
La mer le jette le pousse
En décrivant à Gagné
Pelletier, Babin le saisissent
Et parviennent à le sauver.

21

Tous les quatre au mât se tiennent
Prévoyant bien le danger
Que le mât et ses antiennes
La chute les feraient plonger
Au milieu de la tourmente
Le bateau a démâté
Il entraîne dans sa pente
Nos malheureux naufragés.

22

Les voilà donc à la nage
Pour une seconde fois
Pelletier saisit un cordage
Son coeur tout rempli d'effroi
Il voit Morin à tribord
Babin travers sur un banc
Crois que St-Jean vit encore
Mais il est au fond de l'eau.

23

Catastrophe épouvantable
Babin se mit à crier
Quel naufrage pitoyable
Nous allons bien tout geler
Le vent le glace le saisit
Commence à se lamenter
St-Jean sauvez-moi la vie
Plusieurs fois l'a répété.

24

Morin en entendant ses plaintes
A lui il s'est dirigé
Son coeur tout saisi de crainte
Vers la chambre il l'a traîné
Là, il fait tous ses efforts
Mais son coeur est attristé
Voit Babin frappé de mort
Dans ses bras a trépassé.

25

Pelletier et Morin déplorent
La mort de leurs compagnons
Tous deux craignant le même sort
Voient leurs habits qu'un glaçon
Morin que le froid suffoque
Dit-il faut nous en aller
Abandonnons cette cage
Que le mât a défoncé.

26

Chouinard de sur le gaillard
Les entend ainsi parler
Ne me laissez pas à bord
Mes habits sont tous gelés
Ah ! venez donc je vous prie
Tâchez donc de me sauver
Et si non, je vais périr
Sur le pont vous me laissez.

27

Pelletier, Morin lui répondent
Qu'ils ne le peuvent pas
Et que dans quelques secondes
Ne pourrait faire aucun pas
Descendez donc dans la cale
Jetez-vous du haut en bas
Non je ne suis pas capable
Ne m'abandonnez donc pas.

28

Nous allons aller à terre
Pour te chercher du secours
Il commence à faire clair
Nous apercevons le jour
Enfin tous deux s'acheminent
Par l'ouverture du bateau
Avec bien de la peine
Ils gravissaient les côteaux.

29

Le froid durcit leurs habits
Qui faisaient que les gêner
Ils n'avaient que peu de vie
En arrivant chez Gagné
Allez donc vite je vous prie
Nous sommes cinq naufragés
Chouinard est encore en vie
Tâchez donc de le sauver.

30

Ils partent tous en diligence
Au bateau ils ont gagné
Avec la douce espérance
Que Chouinard serait sauvé
Mais qu'elle fut leur surprise
Chouinard était débarqué
Et sur le bord de la rive
Il s'était acheminé.

31

Après toutes les recherches
Ils ne trouvent que deux décédés
Enfin ils hâtent leur marche
Et vont trouver leurs naufragés
Nous avons trouvé dirent-ils
Que les corps de deux noyés
Toutes nos recherches inutiles
Chouinard on a pu trouver.

32

Pelletier, Morin dirent encore
A bord il faut retourner
Nous apporterons les morts
Chouinard il faut le chercher
Mais bien vite dans cette île
Tout le monde est informé
Chacun cherche sur la rive
Trouve Chouinard gelé.

33

On rapporte les trois corps
A la maison de Gagné
Hélas ! quel triste sort
Pour ces trois infortunés

Morin fit faire les trois bières
Les ensevelit dedans
Et les porte au presbytère
En attendant le beau temps.

34

Le digne curé de l'île
Toujours plein de charité
Les fit entrer dans l'église
Sur leurs corps leur a chanté
Les oraisons funéraires
Sur leurs tombes a prononcé
Des flammes du Purgatoire
Qu'ils en fussent tous délivrés.

35

Le vent cesse et le froid tombe
Après onze jours écoulés
On traverse les trois tombes
Au Sud elles sont arrivées
Vous autres épouses chéries
Tendres coeurs désolés
Venez recevoir vos maris
Dans leurs tombeaux renfermés.

36

Qui pourrait sans verser des larmes
Voir les mères et les enfants
Tous dans de mortelles alarmes
S'écrier incessamment
A vous doux enfants chéris
Et encore tendres et badins
A peine commence la vie
Et les voilà orphelins.

37

Pelletier (1), Morin qui survivent
Ne sauraient les oublier
Et la douleur la plus vive
Est dans leur coeur bien gravée
Oh ! vous divine Marie
Qui les avez protégés
Souvenez-vous je vous prie
Des malheureux naufragés.

(1) Louis-Toussaint Pelletier était le père de feu M. l'abbé A. Pelletier, curé de St-Jean.

N. B. — Ce naufrage eut lieu au sud-ouest de l'île aux Grues dans la nuit du 26 au 27 novembre 1845. Le capitaine Babin, le matelot Chouinard et Anctil, cultivateur, étaient de la paroisse de St-Jean Port-Joli. Pelletier et Morin, cultivateurs, étaient de St-Roch des Aulnaies.

Juges de la Province du Bas-Canada de 1791 à 1840

Michel-Amable Berthelot d'Artigny, juge des Plaidoyers Communs, 31 décembre 1791.

John Fraser, Thomas Dunn, Hertel de Rouville, Jenkin Williams, juges des Plaidoyers Communs pour Québec, Montréal et Trois-Rivières, 12 janvier 1792.

Félix O'Hara, H. Munro, Louis Fromenteau, juges des Plaidoyers Communs pour Gaspé, 29 février 1792.

Pierre Panet, juge des Plaidoyers Communs, 17 janvier 1793.

Michel-Amable Berthelot d'Artigny, juge des Plaidoyers Communs pour Québec (conditionnellement), 19 septembre 1793.

Jean-Antoine Panet, juge des Plaidoyers Communs pour Québec, Montréal et Trois-Rivières, 28 janvier 1794.

Pierre-Amable De Bonne, juge des Plaidoyers Communs pour Québec, Montréal et Trois-Rivières, 28 janvier 1794.

James Walker, juge des Plaidoyers Communs pour Québec, Montréal et Trois-Rivières, 10 février 1794.

William Osgoode, juge en chef du Banc du Roi, Québec (en remplacement de William Smith), 11 décembre 1794.

James Monk, juge en chef du Banc du Roi, Montréal, 11 décembre 1794.

John Fraser, juge en chef du Banc du Roi, Montréal, 11 décembre 1794.

Thomas Dunn, juge de la Cour du Banc du Roi, Québec, 12 décembre 1794.

Jenkin Williams, juge de la Cour du Banc du Roi, Québec, 13 décembre 1794.

Jean-Antoine Panet, juge de la Cour du Banc du Roi, Montréal, 15 décembre 1794 (annulée le 8 mai 1795).

Pierre-Amable DeBonne, juge de la Cour du Banc du Roi, Québec, 16 décembre 1794.

James Walker, juge de la Cour du Banc du Roi, Montréal, 17 décembre 1794.

Pierre-Louis Descheneaux, juge provincial du Banc du Roi, Trois-Rivières, 18 décembre 1794.

Félix O'Hara, juge provincial du Banc du Roi, Gaspé, 25 février 1795.

Pierre-Louis Panet, juge de la Cour du Banc du Roi, Montréal, 8 mai 1795 (en remplacement de Jean-Antoine Panet).

J. Ogden, juge de la Cour du Banc du Roi, Montréal, 22 juin 1796.

A. Davidson, juge de la Cour du Banc du Roi, Montréal, 1er février 1800 (en remplacement de J. Walker).

John Elmsley, juge en chef du Banc du Roi, 13 octobre 1802.

Louis-Charles Foucher, juge provincial, Trois-Rivières, 2 novembre 1804.

W. Crawford, juge provincial, Gaspé, 5 octobre 1805 (en remplacement de Félix O'Hara).

Henry Allcock, juge en chef, 11 août 1806 (en remplacement de John Elmsley).

James Reid, juge du Banc du Roi, Montréal, 7 mai 1807 (en remplacement de A. Davidson).

James Kerr, juge du Banc du Roi, 5 octobre 1807 (révoquée le 21 octobre 1807).

Jonathan Sewell, juge en chef, 22 août 1808 (en remplacement de Henry Allcock).

James Kerr, juge du Banc du Roi, Québec, 1er juillet 1809 (en remplacement de Thomas Dunn).

Olivier Perrault, juge du Banc du Roi, Québec, 22 mai 1812 (en remplacement de Pierre-Amable DeBonne).

Edward Bowen, juge du Banc du Roi, Québec, 23 mai 1812 (en remplacement de J. Williams).

Louis-Charles Foucher, juge du Banc du Roi, Montréal, 10 décembre 1812.

Pierre Bédard, juge provincial, Trois-Rivières, 11 décembre 1812 (en remplacement de Louis-Charles Foucher).

George Pyke, juge agissant Banc du Roi, Montréal, 1er juin 1818 (pendant la maladie de J. Ogden).

George Pyke, juge du Banc du Roi, Montréal, 1er mai 1820 (en remplacement de J. Ogden).

Alexis Caron, juge provincial, Gaspé, 22 novembre 1821.

John Fletcher, juge provincial, Saint-François, 1er mai 1823.

James Reid, juge en chef du Banc du Roi, Montréal, 31 janvier 1825 (en remplacement de J. Monk).

Norman-Fitzgerald Uniacke, juge du Banc du Roi, Montréal, 1er février 1825 (en remplacement de James Reid).

Jean-Thomas Taschereau, juge du Banc du Roi, Québec, 29 mars 1827 (en remplacement de Olivier Perrault).

John-Gawler Thompson, juge provincial, 28 avril 1827 (en remplacement de Alexis Caron).

Norman-Fitzgerald Uniacke, juge provincial, Trois-Rivières, 24 mai 1827 (en remplacement de Pierre Bédard).

Pierre Bédard, juge provincial, Trois-Rivières, 11 octobre 1827.

John Fletcher, juge provincial, Trois-Rivières, 6 juin 1828 (en remplacement de Pierre Bédard).

Pierre Bédard, juge provincial, Trois-Rivières, 2 octobre 1828 (en remplacement de John Fletcher).

G. Pyke, juge du Banc du Roi, Montréal, 6 décembre 1828 (en remplacement de J. Ogden).

Joseph-Rémi Vallières de Saint-Réal, juge provincial, Trois-Rivières, 13 mai 1829 (en remplacement de Pierre Bédard).

Jean-Roch Rolland, juge du Banc du Roi, Montréal, 7 janvier 1830 (en remplacement de Louis-Charles Foucher).

John Reid, juge en chef, Montréal, 5 décembre 1830.

G. Pyke, juge du Banc du Roi, Montréal, 8 décembre 1830.

Jean-Roch Rolland, juge du Banc du Roi, Montréal, 11 décembre 1830.

Norman-Fitzgerald Uniacke, juge du Banc du Roi, Montréal, 9 décembre 1830.

James Kerr, juge du Banc du Roi, Québec, 6 décembre 1830.

Edward Bowen, juge du Banc du Roi, Québec, 7 décembre 1830.

Jean-Thomas Taschereau, juge du Banc du Roi, Québec, 9 décembre 1830.

John Fletcher, juge provincial, Saint-François, 10 décembre 1830.

John-Gawler Thompson, juge provincial, Gaspé, 11 décembre 1830.

Joseph-Rémi Vallières de Saint-Réal, juge résident, Trois-Rivières, 10 décembre 1830.

Philippe Panet, juge du Banc du Roi, Québec, 29 juin 1832.

Samuel Gale, juge du Banc du Roi, Montréal, 23 août 1834 (en remplacement de Norman-Fitzgerald Uniacke).

Samuel Gale, juge résident, Trois-Rivières, 28 septembre 1835 (pendant la maladie de Vallières de Saint-Réal).

Jean-Roch Rolland, juge résident, Trois-Rivières, 13 février 1836 (pendant la maladie de Vallières de Saint-Réal).

Elzéar Bédard, juge du Banc du Roi, Québec, 22 février 1836 (en remplacement de James Kerr).

James Stuart, juge en chef, Québec, 22 octobre 1838 (en remplacement de Jonathan Sewell).

Michel O'Sullivan, juge en chef, Montréal, 25 octobre 1838 (en remplacement de John Reid).

G. Pyke, juge du Banc de la Reine, Montréal, 20 décembre 1838.

John Fletcher, juge provincial, Saint-François, 20 décembre 1838.

Edward Bowen, juge du Banc de la Reine, Québec, 20 décembre 1838.

Jean-Roch Rolland, juge du Banc de la Reine, Montréal, 20 décembre 1838.

John-Gawler Thompson, juge provincial, Gaspé, 20 décembre 1838.

Samuel Gale, juge du Banc du Roi, Montréal, 20 décembre 1838.

Jean-Roch Rolland, assistant-juge résident, Trois-Rivières, 28 décembre 1838.

J. Gale, juge assistant, Trois-Rivières, 27 mai 1839 (en remplacement de Jean-Roch Rolland).

Dominique Mondelet, juge assistant, Trois-Rivières, 15 juin 1839 (pendant la suspension de Vallières de Saint-Réal).

J. Duval, juge assistant du Banc de la Reine, Québec, 24 juin 1839 (pendant la suspension de Elzéar Bédard).

Andrew-William Cochran, juge assistant Banc de la Reine, Québec, 24 juin 1839 (pendant la suspension du juge Philippe Panet).

Elzéar Bédard, juge du Banc de la Reine, Québec, 8 août 1840.

Philippe Panet, juge du Banc de la Reine, Québec, 8 août 1840.

LUCIEN LEMIEUX

UN ROMAN CANADIEN

Le 19 mars 1870, *The Canadian Illustrated News* commençait la publication d'un roman canadien intitulé : *Rosalba or faithful to two loves. An episode of the Rebellion of 1837-38, by Arthur Faverel.*

Ce roman parut plus tard en français dans l'*Opinion publique*, sous le titre : *Rosalba ou les deux amours*. La traduction en fut alors attribuée à M. Blain de Saint-Aubin.

On trouve une reproduction de la version française dans le *Monde Illustré* de Montréal, à partir du 12 décembre 1898.

E.-Z. M.

Le premier Girouard à Montréal

Le *Bulletin des recherches historiques* de 1899, vol. V, pp. 39 et 205, puis de 1902, vol. VIII, p. 289, a publié des notes intéressantes sur la famille Girouard en Canada. Un passage de ces notes nous apprend que le colon vint à Montréal "vers 1716, et demeura quelques années chez M. de Ramezay (gouverneur) en qualité de secrétaire".

Cela est possible, car ce Girouard avait une fort bonne écriture, mais sans contester la vérité du renseignement précité et dont l'auteur n'indique pas la provenance, nous croyons pouvoir signaler que dans les archives judiciaires de Montréal, la première pièce qui nous paraît mentionner le nom de Girouard date de 1722.

A cette époque, Antoine Girouard est soldat et se conformant, sans doute, aux vœux des autorités religieuses et civiles, il dénonce courageusement un individu qui trafiquait de l'eau-de-vie avec les sauvages.

La pièce où cette plainte est relatée offre cette particularité de nous montrer, une fois de plus, les autorités militaires et civiles en désaccord relativement à l'aide qu'elles devaient se prêter vis-à-vis certaines classes de délinquants.

Le document se lit comme suit :

" L'an mil sept cens vingt deux et le 25 du mois de mars sur les neuf
" heures du soir nous françois marie bouat, con'er du Roy et son Lieut. général
" au Siège de la Juridiction Royale de Montréal, Un soldat nommé antoine
" girouard de la compagnie de Mr de la tour étant venu nous donner avis en
" présence de M. des forests Lieutenant des Troupes et du Sr de la marque
" mar. de cette Ville qu'il auroit veu entrer dix ou douze Sauvages Iroquois
" chez le nommé duplanty tonnelier qui sans doute étoient allez pour boire de
" l'Eau de vie et qu'il y a quelques jours ql en a veu sortir plusieurs fois et à
" l'heure indue de chez led duplanty qui étoient Ivres. Je dis aud. soldat de
" rester chez moy pour me conduire chez led. Duplanty et aurions envoyé sur
" le champ un de nos domestiques chercher les nommés Dorien et Perrin
" huissiers de notre Juridiction pour nous accompagner chez led. Duplanty
" pour y faire visite et dresser procès verbal en tel cas requis, en cas de contre-
" vention. Et n'ayant point trouvé Lesd. huissiers nous trouvant obligé de
" demander des soldats du corps de garde, nous aurions envoyé Led. Girouard
" pour en demander à l'officier de garde, Et led. Girouard étant de retour

“ nous a dit que M. de beauvais Capne de garde Luy avoit dit de me dire
“ qu’il luy avoit été consigné de ne point donner main forte aux officiers de
“ Justice à moins que ce ne fut pour meurtre ou vol ; qu’il était bien fâché
“ de ne pouvoir pas m’en donner, que cette Consigne avoit été donnée depuis
“ quelques jours. Sur quoy, nous voyant hors d’état de faire la visite chez led.
“ Duplanty et tenir en cette occasion la main à l’exécution des Réglemens et
“ ordres qui défendent la traite de l’eau-de-vie Nous en avons fait et dressé notre
“ présent procès verbal, et a led. Girouard signé avec nous

“ A. GIROUARD

“ BOUAT ”

* * *

Quelle influence commandait aux soldats de rester passifs quand le fléau de l’intempérance et surtout quand la vente de l’eau-de-vie aux sauvages causaient de si grands désordres dans la colonie ?

* * *

Un an après la déclaration du mois de mars 1722, soit le 3 février 1723, Antoine Girouard se mariait à Montréal ; le 26 avril il recevait sa commission d’huissier et il la présentait au juge bailli, le 25 mai suivant. De 1723 à sa mort en 1767, Girouard occupa presque continuellement auprès des tribunaux civils en diverses qualités.

E.-Z. MASSICOTTE

QUESTIONS

Jacques-Charles de Sabrevois fut commandant de Détroit, de 1714 à 1717. En novembre 1747, le gouverneur de la Galissonnière chargeait un des fils de M. de Sabrevois du commandement de Détroit. Il y avait alors trois frères de Sabrevois officiers dans les troupes de la marine : M. de Sabrevois, M. de Sabrevois de Bleury et M. de Sabrevois de Sermonville. Lequel a été commandant de Détroit ?

MILES

Existe-t-il une relation de l’expédition conduite par MM. de Saint-Ours Deschaillons et Hertel de Rouville contre Haverhill dans l’été de 1708 ?

A. B.

Quels étaient les prénoms du brillant officier connu sous le nom du *sieur Dumas* dans les dernières années du régime français au Canada ?

RIO

Les Desherbiers de l'Etendue

M. Henri-François Desherbiers, chevalier, marquis de l'Etendue, naquit à Angers en 1682. Il commanda plusieurs vaisseaux du roi envoyés au Canada et à l'île Royale, de 1721 à 1750, tels que le *Héros*, le *Dromadaire*, etc.

Il était fils de Henri-Auguste Desherbiers, sieur de l'Etendue, et de dame Françoise de l'Epronnière.

La famille était d'origine très ancienne puisqu'elle existait déjà au onzième siècle.

Henri-François fit sa première campagne à l'âge de dix ans, en qualité de mousse sur un vaisseau commandé par son oncle, Armand Desherbiers.

En 1710, il perdit ce parent qui laissa un fils âgé de dix ans. Il fit pour celui-ci ce que le père avait fait pour lui ; il le prit à son bord et travailla à son instruction autant qu'il le put.

Henri-François, en 1721, commanda la flûte du roi, le *Porte-Faix*, pour l'île Royale. On lui donna ensuite la flûte le *Dromadaire* ; dans cette campagne il leva des plans et fit des cartes.

Deux ans après, il épousa la veuve de M. Descoyeux, capitaine de vaisseau, fille de M. Gaillard, commissaire de la marine à Rochefort, de laquelle il eut un fils et une fille.

En 1725, il repartit de nouveau sur le *Dromadaire* pour l'île Royale, où il acheva de rectifier ses cartes et ses observations.

Le *Héros* lui fut confié en 1730 pour un voyage au Canada. Pendant cette campagne, il fit le relevé de la côte et du fleuve St-Laurent. Il en fit aussi des cartes. En 1723, il avait eu la même destination pour poser des bâlisses le long de ce fleuve, afin d'y rendre la navigation plus facile.

Son cousin, Charles Desherbiers, qu'il avait pris sous ses soins en 1710, épousa en 1740, sa fille, Marie-Olive Desherbiers de l'Etendue.

La campagne de 1747 fut l'époque la plus brillante de la vie de M. de l'Etendue par le fameux combat du *Tomant*. Ce brave marin était chef d'escadre depuis 1745.

Son fils François mourut au mois d'avril 1749, et la douleur qu'en

éprouva M. de l'Etendue, abrégea ses jours ; il succomba en mars 1750.

En 1749, avant le décès de son fils, il avait obtenu pour Charles Desherbiers, son gendre (1), le commandement de l'île Royale. Charles le fut recevoir, au nom du roi, des mains des Anglais. Il revint de cette colonie à la fin de 1751, et mourût au mois de mars suivant.

Il eut plusieurs enfants, dont l'un mourut à Rochefort en 1770, âgé de vingt-trois ans ; il était alors enseigne de vaisseau et promettait de devenir un officier de distinction. Il eut aussi Antoine-Auguste Desherbiers, marquis de l'Etendue, capitaine d'infanterie et chevalier de Malte, et Charles-César-Séraphin de l'Etendue, lieutenant de vaisseau et chevalier de St-Louis.

La branche aînée de cette famille resta sans héritiers mâles, et Alexis-Augustin, neveu de M. de l'Etendue, n'ayant laissé que deux filles, donna aux enfants de sa cousine, madame Desherbiers, le fief de l'Etendue, afin qu'ils pussent ajouter au nom de Desherbiers celui de l'Etendue, plus connu par la célébrité que lui avait donnée ceux qui l'avait porté.

Madame Desherbiers épousa en secondes noces, en 1753, M. Dupuy, chevalier de l'Ordre du roi, docteur-régent de la faculté de médecine de Paris.

Messieurs Desherbiers de l'Etendue blasonnait ainsi : “ De gueules, à trois fascés d'or.”

REGIS ROY

(1) Celui-ci ne se trouva pas au combat du *Tonnant* parce qu'alors il commandait un vaisseau pour le Canada.

PUBLICATIONS RECENTES

Hector Berthelot, *Le bon vieux temps*, compilé, revu et annoté par E.-Z. Massicotte. Première série. Montréal — 1916.

— Hector Berthelot, *Le bon vieux temps*, compilé, revu et annoté par E.-Z. Massicotte. Deuxième série. Montréal — 1916.

— Mère Marie de Sainte-Hélène (Adélaïde-Philomène Larivière), ancienne supérieure provinciale du *Bon-Pasteur en Canada* — 1838-1915. Souvenirs. Montréal — 1916.

— Le chanoine D. Gosselin, *Bulletin paroissial de Charlesbourg pour l'année 1916*. Douzième année. Québec — 1917.

— L'abbé Arthur Melançon, *Retour à la terre*. Montréal — 1917.

LE JEU DE DAMES CANADIEN

D'après les principales encyclopédies, le seul jeu de dames connu en France jusque dans le premier quart du 18^{ème} siècle était celui qui se joue sur un damier de 64 cases avec 24 pions. Il se nommait *jeu à la française* ou *jeu français*. Certaines gens l'appellent encore ici, pour cette raison probablement : *jeu franc* et parfois, aussi, parce qu'il n'est plus en honneur que dans les pays saxons : *jeu anglais*.

En 1723, selon les uns, ou en 1727, selon les autres, on inventa, à Paris, le jeu dit à *la polonaise*. Dans celui-ci, le damier a 100 cases et l'on se sert de 40 pions auxquels on accorde beaucoup plus de privilèges que n'en avaient leurs *ancêtres*. Ce jeu devint rapidement populaire dans l'ancienne mère-patrie et il se répandit même en Belgique, en Hollande et en Pologne.

* * *

Dans l'Amérique septentrionale, les Canadiens français ont adopté un jeu de dames qui ne semble pas connu ailleurs. Il suit les règles de *la polonaise*, mais le damier a 144 cases et les pions sont au nombre de 60. Cette augmentation de la quantité de cases et de pions, en permettant des combinaisons variées, nombreuses et savantes a rendu le jeu des plus intéressants. A tel point qu'il compte, aujourd'hui, des centaines de fervents dans toutes les classes de la société, qu'il a ses concours, ses ligues, ses champions et que la presse lui ouvre ses colonnes tout comme au jeu d'échecs qu'il concurrence fortement.

Bref, notre jeu de dames a acquis assez d'importance pour que l'on s'occupe de son histoire. Mais ce n'est pas chose facile que de reconstituer l'histoire d'un jeu qui pendant longtemps ne fit aucun bruit !

* * *

La polonaise a pu être apportée au Canada par les soldats ou les colons français venus entre 1727 et 1760 ; elle a pu être introduite aussitôt après la conquête, par des soldats mercenaires de l'armée anglaise, ou encore, en 1812, par les régiments de Meuron et de Watteville qui se composaient de Français, de Suisses, de Polonais, etc. Cette conjecture, cependant, comprend-elle l'introduction du damier de 144 cases ? Autrement dit, avons-nous été doté de *la polonaise* seulement ou de *la polonaise* et du grand damier à la fois ? Qui peut se prononcer ?

Le jeu canadien existant depuis un siècle au moins, il doit se trouver dans les journaux, les livres, les manuscrits d'autrefois quelque renseignement qui permettrait de formuler une hypothèse plausible, faute de mieux.

La parole est aux chercheurs.

E.-Z. MASSICOTTE

REPONSES

M. Henaux des Rioux a-t-il été gouverneur de Montréal ? (XXIII, II, p. 53.) — Mgr Tanguay et bien d'autres après lui nous donnent M. Henaux des Rioux comme gouverneur de Montréal en 1684, succédant à M. Perrot.

Ceci est une erreur dont sont responsables les éditeurs de l'*Histoire du Canada* de M. de Belmont. Ils font dire à cet auteur :

"1684 — M. de Meulles, intendant, s'en retourne. M. de Champigny vient. Au retour de la guerre arrivèrent les vaisseaux, M. de Callières, M. Hénault des Rioux, gouverneur de Montréal, et trois capitaines de vaisseaux."

Nous n'avons pas vu le manuscrit de M. de Belmont mais, pour sûr, il y a eu transposition dans la phrase citée ici. "Gouverneur de Montréal" devrait venir après "M. de Callières".

M. de Callières nommé gouverneur de Montréal le 10 avril 1684 s'en venait prendre son gouvernement. Puisque M. Henaux des Rioux faisait route avec lui, il aurait fallu que le roi nomme en même temps deux gouverneurs de Montréal.

Le *Henaux des Rioux* mentionné par M. de Belmont ne serait-il pas plutôt M. Huet du Rivau, capitaine dans les troupes, qui passa dans la Nouvelle-France en même temps que le marquis de Denonville au printemps de 1684 ? M. Huet du Rivau retourna en France dès les premiers mois de 1685.

M. Huet du Rivau retourna en France dès les premiers mois de 1685. *Auger de Subercase* (XVI, VI, p. 176 ; XXIII, II, p. 55.) — La note suivante sur le dernier gouverneur français en Acadie est tirée de la Série D2, vol. 47, folio 3, d'un "Estat envoyé par M. de Callières des officiers d'infanterie apostillez de leurs qualitez et services" le 15 octobre 1701, comme suit :

"Le Sr Subercase, natif de Bear (sic pour Bearn), âgé de 38 ans, est venu Capitaine en Canada en 1687, fait Major des troupes en 1693 et Enseigne de vaisseau en 1695. Bon officier."

D'après cette donnée Daniel d'Auger de Subercase serait né en 1663, en Bearn, Basses-Pyrénées.

Quant au lieu où il est mort, Lafflard, tome I, folio 21, dit que c'est à Paris le 9 novembre 1732, et au tome II, folio 262, il écrit que c'est à Cannes, le 19 novembre 1732.

PLACIDE GAUDET

THE MANUFACTURERS LIFE Ins. Company

COMPAGNIE ASSUJETTIE AU CONTROLE DE L'ÉTAT

TRENTIEME ANNEE 31 Décembre 1916.

Principaux extraits du Compte-Rendu

	1915	1916
Recettes des primes	\$ 3,252,237.44	\$ 3,337,598.00
" " placements, intérêts, loyers, etc	1,155,526.00	1,286,043.00
" " totales	4,387,763.76	4,659,641.00
Sommes payées aux assurées ou mises en réserve pour eux	3,275,526.83	3,789,486.00
Réserves statutaires	17,337,011.00	18,659,352.00
Surplus net	2,254,655.10	2,527,835.00
Actif	20,744,678.34	22,694,435.00
Assurances en cours	83,746,172.00	89,118,359.00

Afin de démontrer les méthodes de la compagnie, en préparant le Bilan, nous devons dire que si la compagnie n'eût pas créé une réserve spéciale pour contingences, et se fut conformée strictement aux exigences du Gouvernement concernant les réserves, le surplus accumulé serait de \$3,426,963.00.

Il y a peu de compagnie dans cette position, et la Manufacturers Life peut être fière de son record.

La proportion de l'actif au passif est de \$121.62, c'est-à-dire que la compagnie possède \$121.62 pour rencontrer chaque \$100.00 qu'elle doit.

Siège Social - TORONTO Ont.

Angle des rues King & Yonge.

Succursale à Québec,

J. T. LACHANCE, DIRECTEUR.

EDIFICE DOMINION,

126 RUE ST-PIERRE, QUÉBEC

Demandez un exemplaire du Compte-Rendu.